

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.047

L'An Deux Mille Deux, le 18 avril à 19 h 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

11 AVRIL 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

11 AVRIL 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, M. MERLE, Mme PELTIER, Mlle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. FAVRE est représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON  
Mme JOLY est représentée par M. MERLE  
Melle LABEYRIE est représentée par M. LE GUEUT  
M. LIBOUBAN est représenté par Mme GEOFFROY  
M. POTENNEC est représenté par M. MOST  
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : NEANT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 33

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DU MARCHE CENTRAL  
APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE

**VOTE** : UNANIMITE

Le Conseil Municipal a retenu l'équipe de maîtrise d'oeuvre représentée par Monsieur GUIBERT, mandataire, comme lauréat de la consultation d'architectes pour le projet de rénovation du Marché Central de ROYAN.

Au stade de l'Avant Projet Sommaire, ce dossier prévoyait, en base, un coût de travaux de 3 391 076 Euros Hors Taxe (soit 22 244 000 Francs H.T.).

L'équipe de conception a ensuite établi le dossier d'Avant Projet Détaillé.

Après analyse technique et fonctionnelle de ce dossier et après avoir consulté les Commissions Municipales du Commerce et des travaux, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'Avant Projet Détaillé et d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux à 4 168 020 Euros Hors Taxe (soit 27 340 419 Francs H.T.) pour les prestations prises en compte par l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

Compte-tenu des frais annexes inhérents à l'opération et de la nécessité d'installer un marché provisoire sur la place du marché pendant les travaux de rénovation, le coût global d'opération est estimé à environ 6 400 000 Euros TTC (soit 42 millions de Francs TTC)

N. B. : Il est à noter que des travaux supplémentaires ont été placés en option pour la somme de 331 980 Euros Hors Taxe (soit 2 177 646 Francs H.T.).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la loi n° 83.597 du 07 juillet 1983,
- VU les dispositions de l'article R321-20 du Code de l'Urbanisme,
- VU la convention de mandat avec la SEMDAS pour l'opération de rénovation du marché,
- VU les avis favorables des Commissions Municipales du Commerce et des Travaux en date du 10 avril 2002,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- D'approuver l'Avant Projet Détaillé établi par l'équipe de maîtrise d'oeuvre concernant le projet de réhabilitation et de mise aux normes européennes du Marché Central dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 4 168 020 Euros Hors Taxe et hors options étant précisé que le coût global d'opération est estimé à environ 6.4 millions d'Euros TTC (soit 42 millions de Francs TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à engager la phase opérationnelle du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 avril 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**